

Commune de ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU WISSEMBOURG

--oOo--

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2024 à 20h à la Médiathèque de Roeschwoog Convoqué régulièrement le 4 juillet 2024

Membres élus : 19
Membres en fonction : 19
Membres présents : 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s) : 0

Quorum : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas (entrée en séance à 20h27), SCHMITT Yannick,

Absent(s) excusé(s) : BALBIERER Nadia (pouvoir à HOFFARTH Muriel), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à BRENNER Guillaume)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

La séance débute à 20h.

Le Maire salue les conseillers municipaux et les remercie pour leur présence.

Il excuse :

- Mme BALBIERER Nadia qui donne pouvoir à Mme HOFFARTH Muriel
- Mme SCHMITT MOERCKEL Elodie qui donne pouvoir à M. BRENNER Guillaume
- M. Nicolas ROCHE rejoindra la réunion du Conseil municipal en cours de séance.

Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024

A. Affaires scolaires

1. Activités de l'année passée et subventions demandées
2. Rentrée 2024

B. Péri-scolaire

1. Activités de l'année passée et investissements
2. Nouveau péri-scolaire - point sur l'avancement des travaux
3. Financement

C. Hall de sport intercommunal

1. Projet d'entente intercommunale
2. Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

D. Travaux - voirie

1. Rue de la gare : travaux d'assainissement, élargissement et réfection des trottoirs
2. Convention de mise à disposition de locaux de la médiathèque à la Boulangerie Comelli & Hebbel

E. Bâtiments communaux

1. Logements communaux
2. Mairie : plafond du 1er étage

F. Animations

1. Animations passées
2. Animation à venir

3. Médiathèque : bilan annuel 2023

G. Affaires financières

Décision modificative n°1 au budget annexe Périscolaire et aux budgets lotissements

H. Urbanisme

1. Chemins piétonniers prévus par les emplacements réservés
2. Actualité des projets immobiliers
3. Acquisition et échanges de terrains

I. Intercommunalité

Rapport d'activité du PETR de la Bande Rhénane Nord 2023

Divers

Désignation d'un secrétaire de séance

Délibération 2024/07/08– 01 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Roger BOEHM, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2024

Délibération 2024/07/08 – 02 – Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 juin 2024.

A. Affaires scolaires

1. Activités de l'année passée et subventions demandées

Fête de fin d'année de l'école maternelle à la MOC

Le Maire informe le Conseil municipal que la fête de l'école a été organisée cette année par l'école maternelle le samedi matin 22 juin à la MOC.

Accueil de la classe de CM1 de Verneuil-sur-Vienne du lundi 13 au vendredi 17 mai 2024

Une classe verte de 23 écoliers de CM1 de Verneuil-sur-Vienne et leurs 5 accompagnants ont été accueillis par leurs correspondants de la classe de CM1 de Mme Wolff de l'école intercommunale André Weckmann.

Le groupe était logé au Staedly dans 5 chalets.

Le programme de la semaine a été le suivant :

Lundi 13.05 : arrivée à Strasbourg à 14h40 – arrivée sur Roeschwoog en train et installation au Staedly

Mardi 14.05 : visite de Strasbourg

Mercredi 15.05 : visite de Roeschwoog - déjeuner au périscolaire - après-midi Paddle au Staedly puis soirée jeux de société avec l'animation jeunesse

Jeudi 16.05 : visite de Rastatt (Allemagne) en bus – soirée avec les parents

Vendredi 17.05 : sport à la MOC – départ à 15h51 de Strasbourg

Le bilan financier de cet échange scolaire n'est pas finalisé.

Le SIVU RPU a pris en charge des dépenses pour un peu moins de 2 000,00 €.

2. Rentrée 2024

Effectifs de l'école André Weckmann pour la rentrée scolaire de septembre 2024

Le Maire présente les effectifs prévisionnels de la rentrée en septembre 2024.

Monolingues :

CP : 19 élèves (Mme KIEFFER)

CE1 : 22 élèves (Mme VERRAT)

CE2 : 18 élèves (Mme KOEHLHOEFFER)

CM1/CM2 : 25 élèves (Mmes GEYER et SCHLUR)

CM2 : 26 élèves (Mmes KOPPITZ et SCHLUR)

Bilingues :

CP : 16 élèves

CE1 : 18 élèves

CE2/CM1 : 23 élèves

CM1/CM2 : 22 élèves (Mme BENDER)

L'effectif total serait de 189 élèves contre 200 élèves pour l'année scolaire 2023/2024.

Le Maire indique que lors de la réunion du Conseil d'école extraordinaire qui a eu lieu le 27 juin 2024 à Soufflenheim relatif à l'évaluation de l'école, l'inspecteur de l'éducation nationale a laissé entendre que la chute des effectifs dans les années à venir laissait présager une nouvelle fermeture de classe. Cette fermeture entraînerait une perte de temps de décharge de la Directrice. Lors de cette réunion a également été évoquée la fermeture de l'école maternelle de Neuhaeusel en 2026.

Effectifs de l'école maternelle La Roselière pour la rentrée scolaire de septembre 2024

Le Maire fait part également de l'ouverture en septembre 2024 du cursus Tomi Ungerer à l'école maternelle La Roselière de Roeschwoog (sont concernées les petites et moyennes sections). L'enseignante devrait être nommée sur le poste dans les prochains jours. Toutefois, l'inspection académique ne se prononcera officiellement sur cette ouverture que le 5 septembre 2024.

Les effectifs prévisionnels sont d'environ 73 enfants, dont 26 en monolingue, 39 en bilingue et 8 en classe Tomi Ungerer.

Une réorganisation des salles de classe et de sieste est nécessaire.

B. Périscolaire

1. Activités de l'année passée et investissements

Fête du 20^{ème} anniversaire du périscolaire

Le Maire informe de la fête du 20^{ème} anniversaire du périscolaire André Weckmann qui a eu lieu le 28 juin dernier en soirée. Des activités ont été proposées aux grands et aux petits et un film retraçant une journée au périscolaire a été diffusé.

Il souligne l'engagement de l'équipe en place et indique que le périscolaire a accueilli 93 stagiaires depuis 20 ans.

Effectifs prévisionnels à la rentrée en septembre 2024

Le Maire fait part des effectifs prévisionnels à la rentrée scolaire.

Il souligne le nombre d'enfants inscrits sur le temps méridien (entre 143 et 152 enfants les jours scolaires).

Les inscriptions restent très modérées les mercredis.

Il pointe également le nombre important d'enfants résidants dans des communes hors du périmètre du SIVU RPU.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE ROESCHWOOG																				
TOTAL nouvelles demandes et réinscriptions année 2024/2025																				
nombre d'enfants	LUNDI				MARDI				MERCREDI				JEUDI				VENDREDI			
	MAT	MIDI	SOIR 1		MAT	MIDI	SOIR 1		MAT N	MIDI	AM		MAT	MIDI	SOIR 1		MAT	MIDI	SOIR 1	
Maternelles	50	6	47	20	0	7	42	19	0	6	6	6	6	45	23	0	6	43	17	0
Primaires	0	8	98	32	1	11	101	32	0	14	14	15	11	107	36	1	12	109	34	1
TOTAL	50	14	145	52	1	18	143	51	0	20	20	21	17	152	59	1	18	152	51	1
dont enfants uniquement mercredis																				

Commune de résidence des enfants inscrits :

Roeschwoog	107
Leutenheim	29
Neuhaeusel	10
Fort-Louis	6
Sessenheim	5
Rountzenheim-Auenheim	12
Roppenheim	6
Beinheim	2
Soufflenheim	5
Dalhunden	1
Hatten	1
Kauffenheim	1
Bischwiller	1
Forstfeld	1

187

Acquisition de chaises pour le réfectoire du Périscolaire André Weckmann

Délibération 2024/07/08 – 03 – Décision d'acquisition de chaises pour le périscolaire André Weckmann

En raison de la hausse de fréquentation du périscolaire à l'heure méridienne, il est nécessaire de compléter le nombre de chaises du réfectoire.

Il est proposé d'acquérir 12 chaises, pour lesquelles la dépenses est estimée à 925,00 € HT soit environ 1110,00 € TTC.

Entendu l'exposé du Maire

Vu l'avis favorable du Comité de suivi périscolaire du 7 mars 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de 12 chaises pour le réfectoire du périscolaire André Weckmann

DECIDE la prise en charge de cette dépense estimée à près de 925,00 € HT

Les crédits sont inscrits au budget annexe périscolaire de l'exercice en dépenses d'investissement opération 1001.

2. Nouveau périscolaire - point sur l'avancement des travaux

Le Maire informe les conseillers du retard de près de 7 semaines pris par les travaux.

La finition des murs et le décoffrage est prévu (Sté LEON – lot n°2) pour la fin du mois de juillet.

La Société Système Wolf, titulaire du Macro-lot, devrait démarrer les travaux de structure bois vers le 5 août prochain.

Toutefois, un avis défavorable du contrôleur des travaux relatif à l'absence de stabilité au feu des éléments en bois doublé d'un plâtre rapporté faisant office de "protection au feu", remet en question un certain nombre de choses.

Le Maire indique également qu'il y a des intrusions sur le chantier.

Il propose courant de l'été une visite de chantier et un passage chez Système Wolf avec les représentants des communes de Fort Louis, Leutenheim, Neuhaeusel pour voir le prototype du projet qui est en train d'être finalisé.

Halte pour accueillir de petits groupes de gens du voyage

Délibération 2024/07/08 – 04 – Halte pour accueillir de petits groupes de gens du voyage route de Neuhaeusel : attribution du marché de travaux pour la mise en œuvre des réseaux d'eaux usées et d'adduction en eau potable

Concomitamment aux travaux de construction du nouveau périscolaire seront réalisés les travaux de viabilité de la halte destinée à accueillir de petits groupes de gens du voyage qui se situera route de Neuhaeusel à l'arrière de l'école André Weckmann et du nouveau bâtiment.

Les travaux de pose partielle des canalisations des réseaux débiteront dans le cadre du chantier du nouveau périscolaire fin juillet 2024.

Ces travaux sont à effectuer avant la mise en œuvre du puits canadien au droit du bâtiment.

Les amorces de réseaux pour la halte des gens du voyage devront également être posées.

Après consultation des entreprises, il est proposé de confier à la Sté HERRMANN TP les travaux de pose des réseaux d'eaux usées et d'alimentation en eau potable.

Le coût de ces travaux est estimé à 27 972,20 € HT soit 33 566,64 € TTC.

Il est rappelé, comme indiqué en séance du Conseil municipal du 10 juin 2024, que le raccordement électrique des gens du voyage est estimé par ESR à 6 468,70 € HT. L'installation d'un nouveau poste électrique qui est nécessaire rue des Cigognes, selon les études de la Société Electricité de Strasbourg pour la réalisation de ce projet se monte à 24 277,03 € HT.

Le coût de la maîtrise d'œuvre pour cette opération s'élève à près de 6 500,00 € HT.

La réalisation de la voie d'accès est estimée à près de 27 400,00 € HT.

Entendu l'exposé du Maire

Considérant le projet de création d'une halte pour accueillir de petits groupes de gens du voyage

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à attribuer à la Sté HERRMANN TP le marché de travaux pour la mise en œuvre des réseaux d'eau usées et d'adduction en eau potable

AUTORISE le Maire à signer les pièces du marché ou tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision

Les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice en dépenses d'investissement à l'opération n°263.

3. Financement

Délibération 2024/07/08 – 05 – Financement du nouveau périscolaire : décision de souscrire un prêt relais et un emprunt

Le Maire expose qu'au 2 juillet 2024 le projet de nouveau périscolaire a fait l'objet de dépenses à hauteur de 951 810,00 €.

La Commune de Roeschwoog a perçu des subventionneurs près de 781 100,00 € (CEA : 208 100,00 €, DETR : 150 000,00 € et la CAF : 423 000,00 €). Elle est en attente d'un versement de 91 000,00 € de la Communauté de communes du Pays Rhénan.

Afin de pouvoir financer la construction et garantir le règlement des factures, les Communes ont approuvé un avenant à la convention du 22 décembre 2020 pour poursuivre le versement d'avances sur leur contribution volontaire unique.

Les Conseils municipaux ont approuvé par délibérations concordantes cet avenant (Fort Louis le 17 mai 2024, Leutenheim le 9 avril 2024, Neuhaeusel le 8 avril 2024, Roeschwoog le 22 avril 2024) qui dispose :

- d'un prolongement de la durée de la convention jusqu'au moment où il sera possible d'établir le bilan financier global et définitif de l'opération avec possibilité de prolongation
- de la poursuite du versement d'acomptes au titre de la contribution volontaire unique
- d'une participation à la prise en charge des intérêts d'un prêt relais ou ligne de trésorerie estimés à 81 000,00 € pour 2024
- d'une participation des Communes à l'investissement par de l'autofinancement à hauteur de 300 000,00 € pour 2024
- des modalités du règlement du reste à charge des quatre communes estimé à 1 100 000,00 €.

En attendant le versement des subventions et du Fonds de compensation de la TVA, comme déjà évoqué en séances du Comité de suivi périscolaire du 12 décembre 2023, du 6 février et du 7 mars 2024, il est proposé de souscrire un prêt relais d'un montant de 2,2 millions d'euros (budget annexe périscolaire) et un emprunt amortissable (budget principal).

La Commune de Roeschwoog procéderait à la souscription d'un prêt amortissable pour une somme de 665 000,00 € correspondant à son « reste à charge » à financer.

Trois organismes bancaires ont été reconsultés. Le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole ont remis une offre.

Offre du Crédit Mutuel (valable jusqu'au 17 juillet 2024)

Prêt relais sur 2 ans au taux de 3,55 %

Prêt relais sur 3 ans au taux de 3,57 %

Prêt amortissable sur 15 ou 20 ans taux fixe de 3,70 %

Prêt amortissable sur 25 ans taux fixe de 3,75 %

Un remboursement anticipé est possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

L'offre du Crédit Mutuel est présentée comme globale. Il n'est pas possible de souscrire uniquement pour le prêt relais ou uniquement pour le prêt amortissable.

Offre du Crédit Agricole (valable jusqu'au 2 août 2024)

Prêt relais sur 2 ans - taux de 3,711 % + 0,95 %

Prêt amortissable sur 15 ans taux fixe de 3,95 %

Prêt amortissable sur 20 ans taux fixe de 4,00 %

Mme Anne MITTELHAEUSER propose de souscrire à un prêt amortissable de 25 ans pour permettre de mieux lisser la charge de la dette.

Elle explique également l'intérêt d'un prêt révisable ou d'un taux variable.

Entrée en séance de M. Nicolas ROCHE.

Après débats, le Maire soumet à décision du Conseil municipal la proposition de retenir l'offre du Crédit Mutuel sur une durée de 3 ans pour le prêt relais et sur une durée de 20 ans pour le prêt amortissable remboursable.

Le prêt relais et le prêt amortissable sont débloqués par tranches.

Entendu l'exposé du Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu l'avis favorable du Comité de suivi périscolaire du 2 juillet 2024

Vu le budget primitif du 11 mars 2024

Vu l'avenant n°1 à la convention entre les communes de Fort Louis, Leutenheim, Neuhaeusel et Roeschwoog du 22 décembre 2020 approuvé par les quatre communes

Considérant le besoin de financement pour l'opération de construction du nouveau périscolaire rue des Cigognes à Roeschwoog

- d'un prêt relais d'un montant de 2,2 millions d'euros
- d'un prêt amortissable pour la Commune de Roeschwoog d'un montant de 665 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix CONTRE (A. MITTELHAEUSER, C. MARTZLOFF, G. KIEFER), 1 abstention (P. HARNIST), 15 voix POUR,

DECIDE de souscrire

- un prêt relais de 2,2 millions d'€ d'une durée de 3 ans au taux fixe de 3,57 % auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Caisse de Crédit Mutuel de l'Uffried Nord débloable par tranches
- un prêt amortissable de 665 000,00 € au taux fixe de 3,70 % sur une durée de 20 ans, remboursable par trimestrialité à échéances constates et déblocables par tranches auprès de la Caisse Crédit Mutuel de l'Uffried Nord

AUTORISE le Maire à signer les contrats de prêt.

Les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour le prêt amortissable.

Le prêt relais fera l'objet d'une décision modificative au budget annexe périscolaire de l'exercice 2024.

C. Hall de sport intercommunal

1. Projet d'entente intercommunale

Délibération 2024/07/08 – 06 – Hall des sports intercommunal : décision de création d'une entente intercommunale

Plusieurs communes de la Communauté de communes du Pays Rhénan ne disposent pas, pour l'heure, d'un équipement sportif couvert permettant aux habitants et notamment aux scolaires, de pratiquer des activités physiques dans des conditions optimales.

Pour pallier ce manque, les Communes de Forstfeld, Fort-Louis, Kauffenheim, Leutenheim, Neuhaeusel, Roeschwoog, Roppenheim et Rountzenheim-Auenheim ont réfléchi à la réalisation d'un hall des sports intercommunal.

Lors d'une réunion le 19 juin dernier avec les représentants des communes, elles ont validé le principe de réaliser cette construction et de constituer une entente intercommunale par voie de convention. Il s'agit d'un cadre juridique permettant de mettre en commun les moyens afin de procéder à la construction et à la gestion de ce hall.

Une entente n'a pas de personnalité morale. Elle ne dispose ainsi d'aucun bien et ne peut recruter aucun personnel. En conséquence, les communes membres de l'entente apportent les moyens dont elles disposent.

Une conférence de l'entente formée par des représentants de chaque commune, se réunit une à deux fois par an pour décider des questions financières et de gestion.

Le projet de réalisation d'un hall des sports avait été discuté de longue date. Le Maire l'avait récemment évoqué en séance du Conseil municipal notamment le 10 juillet 2023 et le 11 décembre 2023, le 12 février 2024 lors du débat d'orientation budgétaire et le 11 mars 2024 lors du vote du budget.

Il rappelle les caractéristiques du bâtiment envisagé et la projection financière effectuée :

Coût des travaux : 1,8 millions d'€

Coût maîtrise d'œuvre : 200 000 €

Subventions :

Communauté de communes du Pays Rhénan : 1 million d'€

Autres partenaires : 0,4 million d'€

Reste à charges des 8 communes : 0,6 million d'€

La Commune de Roeschwoog mettrait à disposition son terrain de football stabilisé pour cette construction et assurerait le lancement des marchés et leur exécution. Elle s'occuperait également de la gestion du bâtiment.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de la création d'une entente intercommunale pour la construction et la gestion d'un hall des sports.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les articles L5221-1 et L5221-2 du Code général des collectivités territoriales

Considérant le projet de construction d'un hall de sports rue du Stade à Roeschwoog

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de réalisation d'une entente intercommunale pour la construction et la gestion d'un hall des sports avec les communes de Forstfeld, Fort-Louis, Kauffenheim, Leutenheim, Neuhaeusel, Roppenheim et Rountzenheim-Auenheim

APPROUVE le principe d'une convention d'entente intercommunale

AUTORISE le Maire à négocier les termes de la convention d'entente intercommunale.

2. Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

Délibération 2024/07/08 – 07 – Hall des sports : autorisation à engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre

Le Maire expose au conseil municipal le projet de construction d'un hall des sports rue du Stade à Roeschwoog sur le terrain de football stabilisé dans le cadre d'une entente intercommunale avec les Communes de Forstfeld, Fort-Louis, Kauffenheim, Leutenheim, Neuhaeusel, Roppenheim et Rountzenheim-Auenheim

Le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Il s'agit de travaux de construction d'un hall des sports « low coast » de 50 mètres x 27 mètres d'une surface d'environ 1 350 m².

Ce hall comporterait des vestiaires et locaux annexes d'une surface d'environ 400 m².

La température du hall serait maintenue à 12°C maximum.

La toiture devra être en mesure du pouvoir accueillir des panneaux photovoltaïques.

Le gabarit intérieur du hall sportif devra permettre la pratique notamment du hand ball, football, tennis...

Compte tenu de l'avancement de ce projet, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet et dont la désignation intervient conformément aux règles de la commande publique.

Le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 1 800 000,00 €.

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le ou les(s) titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s).

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager les procédures de consultation visant à attribuer une mission de maîtrise d'œuvre et de lancer la procédure de sélection d'un maître d'œuvre dans les conditions définies par la Règlementation applicable aux Marchés Publics,

AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.

D. Travaux - voirie

1. Rue de la Gare : travaux d'assainissement, élargissement et réfection des trottoirs

Les travaux de remplacement des conduites d'assainissement de la rue de la Gare (1^{ère} tranche) auront lieu cet été.

Le Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle (SDEA) a attribué le marché des travaux à la Société ROTT TP. Une conduite de diamètre 120 cm remplacera l'ancienne de 70 cm.

Les dates exactes de réalisation des travaux ont été définies lors de la réunion de « démarrage de chantier » qui a eu lieu le 10 juin 2024 :

- Reprise des branchements d'eau potable par le SDEA du côté impair de la route fin juillet
- Route barrée à la circulation dans les deux sens à compter du 29 juillet 2024

- Mise en place d'un dispositif de fermeture mobile sur toute la largeur de la chaussée qui serait déplacé selon l'avancée des travaux pour permettre l'accès aux commerces
- Travaux d'assainissement à compter du 12 août 2024 pour une durée d'environ 10 semaines, auxquelles se rajouteraient 2 semaines supplémentaires pour la reprise des bordures et de l'enrobé du trottoir si la Société ROTT TP est retenue par la Commune pour la réalisation de ces travaux

La fin de chantier s'annonce pour le 31 octobre 2024.

Une pré-signalisation a été mise en place.

Les poids lourds seraient déviés par la Commune de Leutenheim et par Koenigsbruck, si la Collectivité européenne d'Alsace donne son aval.

Les bus desservant la gare seraient déviés par le Staedly à compter de la rentrée jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Reprise des enrobés de trottoirs sur la totalité de l'emprise du chantier et déplacement des bordures

Le Maire revient sur le projet de reprise des enrobés et de déplacement des bordures dans le périmètre des travaux de remplacement des conduites d'eau et d'assainissement par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

Deux réponses à la consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux sont parvenues.

Une de la Société KLEIN TP et une autre de la Société ROTT TP.

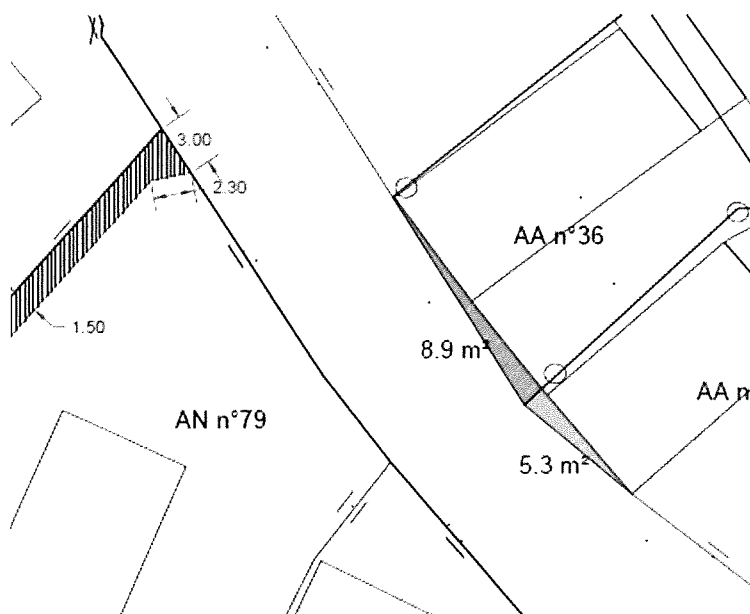
Le Conseil municipal a autorisé le Maire à effectuer le choix de l'entreprise et à signer les marchés lors de sa séance du 10 juin dernier.

Délibération 2024/07/08 – 08 – Acquisition de terrains situés dans l'emprise du trottoir à distraire des propriétés sises 20 et 22 rue de la Gare

Il est exposé que le trottoir avec du mobilier urbain empiète sur le domaine privé des propriétés sises 20 et 22 rue de la Gare.

Suite à l'accord verbal des propriétaires, il est proposé que la Commune puisse acquérir les parcelles suivantes :

- Une parcelle à distraire du terrain section AA n°36 d'une surface d'environ 8,9 m² appartenant aux consorts SCHMITT Béatrice
- Une parcelle à distraire du terrain section AA n°37 d'une surface d'environ 5,3 m² appartenant à M. SCHNEIDER André et Mme SCHNEIDER Marie-Thérèse.



Le coût d'acquisition des terrains proposé est de 10 000,00 € l'are.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les travaux et propositions de la Commission Travaux

Considérant les échanges et débats en séances du Conseil municipal relatifs à ces travaux, notamment en date du 9 octobre 2023, du 13 novembre 2023, du 11 mars 2024, du 22 avril 2024 et du 10 juin 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE l'acquisition des parcelles susvisée, selon procès-verbal d'arpentage définitif (en cours d'établissement)

DÉCIDE l'acquisition de ces parcelles au prix de 10 000,00 l'are

DÉCIDE la prise en charge des frais notariés associés

CHARGE l'étude de Maîtres METZ et HUCK, notaires à Roeschwoog de l'établissement de l'acte authentique

AUTORISE le Maire ou son représentant Roger BOEHM à signer l'acte ou tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2024, en section d'investissement à l'opération 242.

2. Convention de mise à disposition de locaux de la médiathèque à la Boulangerie Comelli & Hebbel
Délibération 2024/07/08 – 09 – Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux de la
médiathèque communale à la Boulangerie Comelli & Hebbel pour un point de vente

Le Conseil municipal a donné son accord de principe lors de sa séance du 10 juin 2024 pour accueillir pendant la durée des travaux un point de vente de la Boulangerie Comelli & Hebbel.

Afin de formaliser cet accueil, il y a lieu de conventionner avec la boulangerie afin de définir les conditions et modalités de mise à disposition des locaux, comme suit :

- Durée : à compter du 29/07 pour une durée prévisionnelle de 3 mois (pendant la durée des travaux) – prorogation possible sans avenant
- Mise à disposition de locaux : espace jeunesse au rez-de-chaussée et parties mutualisées (toilettes, entrée, hall)
- Destination des locaux : point de vente pour la boulangerie
- Mise en place de mobilier professionnel autorisé mais à convenir avec les services communaux
- Des éventuels travaux (électricité ou autre) sont aux frais du Preneur
- Mise à disposition gracieuse avec participation aux charges (eau et électricité) (Forfait de 200 € pour le 1^{er} mois)
- Justification d'une assurance
- Résiliation possible après mise en demeure par lettre recommandée avec Accusé de Réception.

Entendu l'exposé du Maire

Vu le projet de convention présenté

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention présenté et les modalités énoncées

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ou tout autre document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

E. Bâtiments communaux

1. Logements communaux

Logement n°2 au 5 rue de l'Ancre

Délibération 2024/07/08 – 10 – Logement n°2 au 5 rue de l'Ancre – travaux de remise en état et de réfection de la cuisine

Suite à la sortie de la locataire du logement, qui l'a laissé dans un piteux état, des travaux importants s'avéraient nécessaires.

Les travaux de nettoyage et de remise en peinture sont terminés. Une fenêtre de toit et la cuvette des toilettes ont été remplacées.

La porte défoncée d'une chambre a été rénovée et la poignée arrachée de la seconde porte de chambre a été reprise.

Le nettoyage du bac de la douche n'étant pas satisfaisant, un nouveau bac, une nouvelle cabine et une nouvelle robinetterie ont été installés. Le coût de ces travaux s'élève à 2 988,00 € HT soit 3 286,80 € TTC. Le carrelage du bas du bac de douche sera à reprendre.

En ce qui concerne la cuisine, il est proposé l'acquisition (coût estimé 3 500,00 € TTC) et la pose d'une nouvelle cuisine par un revendeur de meubles.

Toutefois, les expériences connues de pose de cuisine via le revendeur de meubles envisagé étant malheureuses, il est proposé d'effectuer ces travaux en propre régie.

Le Maire souligne que les travaux de pose effectués en propre régie prolongeront le délai de remise en location de l'appartement.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du remplacement des éléments de la douche du logement pour un montant de près de 3 290,00 € TTC

DECIDE l'acquisition d'une cuisine pour un coût estimé d'environ 3 500,00 € TTC chez la Société IKEA. La pose de la cuisine sera effectuée en propre régie.

Logement n°3 au 5 rue de l'Ancre

Délibération 2024/07/08 – 11 – Reprise des évacuations du logement n°3 au 5 rue de l'Ancre

Suite aux infiltrations dans le local des pompiers, les tuyaux d'évacuation ont été repris.

Le coût de cette opération s'élève à 515,40 € HT soit 566,94 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de ces informations.

APPROUVE la prise en charge de cette dépense.

2. Mairie : plafond du 1er étage

La réfection du plafond de la salle du Conseil municipal est en cours. Les faux plafonds ont été posés et les travaux de peinture ont démarrés.

Le Maire évoque la question des anciens stores de la salle qui sont défraîchis et pour certains usagés. Il sollicite les propositions des conseillers pour le remplacement de ces stores.

F. Animations

1. Animations passées

Dimanche 30 juin et 7 juillet : 1^{er} et 2^{ème} tour élections législatives

Vendredi 5 juillet : Estivales du parc par l'association des parents d'élèves et diffusion du match de l'euro 2024

2. Animations à venir

Mardi 9 juillet : diffusion de la demie finale de l'euro par le SCR

Samedi 13 juillet : Cérémonie de la fête nationale (messe à 18h et cérémonie à 18h45 Place de cérémonies ou à la MOC selon la météo)

Vendredi 19 juillet : Estivales du parc par Roeschwoog Animation

Dimanche 28 juillet : Schnawel tour

Samedi 31 août : Messti Owe

Dimanche 10 novembre : Fête des aînés

Lundi 11 novembre : Cérémonie en mémoire des morts de toutes les guerres

Samedi 15 ou Dimanche 16 mars 2025 : 80^e anniversaire de la Libération avec une série d'événements coordonnés au niveau Uffried

Une diffusion de la finale du championnat de l'euro en cas de victoire de la France à la demie finale est proposée le 14 juillet soir à la MOC

3. Médiathèque : bilan annuel 2023

Délibération 2024/07/08 – 12 – Présentation du bilan de la médiathèque commune exercice 2023

Le Maire présente le bilan annuel 2023 de la Médiathèque qui a été transmis aux conseillers par mél du 4 juillet dernier.

Le Maire expose au conseil municipal les orientations demandées aux services :

- Mise en valeur des compétences locales
- Attirer par des manifestations, conférences, activités... des personnes qui n'ont pas l'habitude de venir à la médiathèque

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du bilan annuel 2023 de la médiathèque et des orientations données aux services.

G. Affaires financières

Décision modificative n°1 au budget annexe Périscolaire aux budgets lotissements

Délibération 2024/07/08 – 13 – Décision modificative n°1 au budget annexe Périscolaire et rectificatif du budget annexe lotissement Zwederlich

Le Maire cède la parole à M. Roger BOEHM, Adjoint au Maire en charge des Finances, pour présenter les éléments de cette décision modificative n°1 pour l'exercice 2024.

M. BOEHM présente les éléments de cette décision modificative n°1 pour l'exercice 2024.

Il expose la nécessité d'adopter une décision modificative au budget primitif annexe « périscolaire » voté par le Conseil municipal de Roeschwoog le 11 mars 2024, afin d'ajuster les comptes en section d'investissement pour intégrer la souscription du prêt relais de 2,2 millions d'euros relatif au projet de construction du nouveau périscolaire. Il présente et explicite les modifications proposées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	1 016 700,00	1 016 700,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		+	+
Total de la section d'investissement (3)		1 016 700,00	1 016 700,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		+	+
Total de la section de fonctionnement (4)		0,00	0,00
		+	+
TOTAL DU BUDGET (5)		1 016 700,00	1 016 700,00

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
DEPENSES									
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I			II			III = I + II	
TOTAL	3 915 300,00	0,00	0,00	1 016 700,00	0,00	0,00	1 016 700,00	1 016 700,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des opérations d'équipement (4)	3 915 300,00	0,00	0,00	866 700,00	0,00	0,00	866 700,00	866 700,00	
Total des dépenses d'équipement	3 915 300,00	0,00	0,00	866 700,00	0,00	0,00	866 700,00	866 700,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00						
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles	3 915 300,00	0,00	0,00	1 016 700,00	0,00	0,00	1 016 700,00	1 016 700,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)									0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées									1 016 700,00

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	3 556 352,52	0,00	1 016 700,00	0,00	1 016 700,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	3 543 000,00	0,00	-1 183 300,00	0,00	-1 183 300,00
1322 Subv. non transf. Régions	300 000,00	0,00	-300 000,00	0,00	-300 000,00
1323 Subv. non transf. Départements	207 000,00	0,00	-157 000,00	0,00	-157 000,00
13248 Subv. non transf. Autres communes	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	455 000,00	0,00	-300 000,00	0,00	-300 000,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	831 000,00	0,00	-226 300,00	0,00	-226 300,00
13461 Dot. équip.territoires ruraux non transf.	350 000,00	0,00	-200 000,00	0,00	-200 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1698 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	3 543 000,00	0,00	1 016 700,00	0,00	1 016 700,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 602,52	0,00	0,00	0,00	0,00
10222 FCTVA	7 602,52	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison: affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	7 602,52	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	3 550 602,52	0,00	1 016 700,00	0,00	1 016 700,00
021 Virement de la section de fonctionnement	5 750,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	5 750,00		0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1002
LIBELLE : CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMENT PERISCOLAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		525 491,66	a	866 700,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 986,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 986,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	523 505,66	0,00	866 700,00	0,00
2313	Constructions	523 505,66	0,00	866 700,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		854 300,01	c	-1 183 300,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	854 300,01	0,00	-1 183 300,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	6 400,00	0,00	-300 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	208 100,00	0,00	-157 000,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	489 800,01	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	-300 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	-226 300,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf.	150 000,00	0,00	-200 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Il expose également une erreur matérielle dans la délibération n°2024/03/11-27, approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget annexe lotissement Zwederlich.

Le budget a été voté comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 577 279,32 €
- Dépenses de fonctionnement : 577 279,32 €
- Recettes d'investissement : 728 485,20 €
- Dépenses d'investissement : 728 485,20 €

Or suite à une erreur matérielle d'énonciation dans la délibération, il convient de procéder à une rectification du montant des recettes d'investissement du budget annexe lotissement Zwederlich comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 577 279,32 €
- Dépenses de fonctionnement : 577 279,32 €
- Recettes d'investissement : **728 485,63 €**
- Dépenses d'investissement : 728 485,20 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57

Vu le budget de la commune de Roeschwoog – exercice 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget annexe « Périscolaire » pour l'exercice 2024 comme ci-dessous :

67405	COMMUNE DE ROESCHWOOG	DM n°1 2024
Code INSEE	ROESCHWOOG PERISCOLAIRE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

BUDGET ANNEXE PERISCOLAIRE

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1322-1002 : CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMENT PERISCOLAIRE	0 00 €	0.00 €	300 000.00 €	0.00 €
R-1323-1002 : CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMENT PERISCOLAIRE	0 00 €	0.00 €	157 000.00 €	0.00 €
R-13251-1002 : CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMENT PERISCOLAIRE	0 00 €	0.00 €	300 000.00 €	0.00 €
R-1328-1002 : CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMENT PERISCOLAIRE	0 00 €	0.00 €	228 300.00 €	0.00 €
R-13461-1002 : CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMENT PERISCOLAIRE	0 00 €	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	1 183 300.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0 00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0 00 €	0.00 €	0.00 €	2 200 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	2 200 000.00 €
D-2313-1002 : CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMENT PERISCOLAIRE	0 00 €	866 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	866 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 016 700.00 €	1 183 300.00 €	2 200 000.00 €
Total Général		1 016 700.00 €		1 016 700.00 €

APPROUVE la rectification au budget annexe Lotissement Zwederlich de l'exercice 2024 suivante

- Recettes de fonctionnement : 577 279,32 €
- Dépenses de fonctionnement : 577 279,32 €
- Recettes d'investissement : **728 485,63 €**
- Dépenses d'investissement : 728 485,20 €

J. Urbanisme

1. Chemins piétonniers prévus par les emplacements réservés

Délibération 2024/07/08 – 14 – Définition d'une proposition de prix d'acquisition du terrain compris dans l'emplacement réservé ROE12

Un emplacement réservé ROE12 figure au PLUi pour la réalisation d'une liaison piétons-cycles entre le lotissement Cœur de village et la rue de la Gare.

Cet emplacement réservé concerne les propriétés suivantes :

Section AN n°29, 25 rue de la Gare, appartenant à Mme SCHMITT Bernadette

Section AN n°24, rue de la Forêt appartenant à Mme MEHR Suzanne

Section AN n°79, 23 rue de la Gare appartenant aux conjoints WILHELM Marie-Antoinette.

Comme énoncé lors de la séance du Conseil municipal du 11 mars, du 22 avril et du 10 juin 2024, le Maire expose que les conjoints WILHELM ont fait part de leur accord pour une cession à la Commune de Roeschwoog d'un terrain d'une surface de 60 m² environ, le long de la propriété 23 rue de la Gare.

Les vendeurs souhaitent toutefois pouvoir acquérir ou échanger un terrain d'environ 11 m² à distraire de la parcelle section AN n°113. Elle appartient actuellement au lotisseur du quartier Cœur de village, la Société SOVIA.

Cette parcelle est vouée à être rétrocédée à la Commune après la réalisation des travaux de viabilité définitive du lotissement.

Les conjoints WILHELM demandaient également un prix d'acquisition de la Commune supérieur à 10 000,00 € l'are.

Le Conseil municipal a autorisé le 11 mars 2024 l'arpentage du terrain à acquérir.

Le Maire repose la question du prix d'acquisition du terrain, les conjoints WILHELM demandant un montant plus élevé.

Après débat, une proposition du prix d'acquisition à 12 000,00 € l'are ou à 15 000,00 € est présentée.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE un prix d'acquisition à 12 000,00 € l'are aux conjoints WILHELM pour l'acquisition du terrain d'environ 11 m² à distraire de la parcelle section AN n°113

CHARGE le Maire de présenter cette proposition aux propriétaires

Emplacement réservé ROE02 – liaison douce entre la rue de Verneuil sur Vienne et la rue Principale – Projet d'aménagement 36 rue Principale

Un emplacement réservé ROE02 figure au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour la réalisation d'une liaison piétons-cycles entre la rue de Verneuil sur Vienne et rue Principale.

Le Maire rappelle que la propriété au 36 rue Principale à Roeschwoog est en vente en trois lots. Il réexpose le projet de division des terrains et le recours déposé auprès du Tribunal administratif par l'une des parties dont la voie d'accès à l'un des lots est grevée d'une servitude.

Il indique qu'il n'a à ce jour pas de nouvelles pour ce projet.

2. Actualité des projets immobiliers

Délibération 2024/07/08 – 15 – Projet privé d'aménagement Ruestelpfad II – Recours à l'encontre de la Commune des propriétaires du cœur d'îlot

Le Maire rappelle le projet d'aménagement du cœur d'îlot Ruestelpfad II par le promoteur SAS AMIRAL, projet évoqué à maintes reprises en séance du Conseil municipal.

Il rappelle au Conseil municipal le dépôt d'un recours au Tribunal administratif des familles SANDROCK Joël, 9A rue des Bergers et STRUB Jean-Paul, 7 rue des Bergers, à l'encontre de la Commune et notamment de la délibération du 13 janvier 2024. Ils demandent son retrait.

Il avait fait lecture des requêtes déposées par les intéressés lors de la séance du Conseil municipal du 22 avril 2024.

Lors de la séance du 10 juin 2024, il avait informé les conseillers que la famille Christophe KOCHER et la SAS AMIRAL avaient également déposé un recours au Tribunal administratif pour demander le retrait de la délibération du 13 janvier 2024.

Il informe le Conseil municipal que depuis la dernière séance Mme Marie-Anne BILZ a déposé un recours au nom de la famille BILZ pour demander le retrait de la délibération du 13 janvier 2024.

Le Maire indique que la Commune a saisi son assurance Protection Juridique.

Il précise que le Conseil municipal par délibération du 23 mai 2020 lui a donné délégation pour ester en justice.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des informations données

CONFIRME son autorisation au Maire à ester en justice.

3. Acquisition et échanges de terrains

Délibération 2024/07/08 – 16 – Régularisation foncière - acquisition du terrain sis section 2 parcelle 585 rue Neuve

La parcelle section 5 n°585 d'une surface de 86 m² au lieudit « Auf die Bahn » appartenant aux consorts FOLMER - SCHNEIDER se situe dans l'emprise de la voie rue Neuve.

Il y aurait lieu de régulariser cette situation foncière par l'acquisition de cette parcelle et de la verser au domaine public communal.

Les propriétaires proposent un prix d'acquisition à 50,00 € net. Les frais d'acquisition (frais notariés) seraient pris en charge par la Commune.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de la parcelle sise section 2 n°585 au lieudit « Auf die Bahn » d'une surface de 86 m² appartenant aux consorts FOLMER - SCHNEIDER au prix de 50,00 €

DECIDE le versement de cette parcelle au domaine public de la commune

CHARGE l'étude de Maître METZ et HUCK de l'établissement de l'acte authentique

AUTORISE le Maire ou son représentant Roger BOEHM à signer l'acte et tout document qui serait utile à la bonne exécution de cette décision.

K. Intercommunalité

Rapport d'activité du PETR de la Bande Rhénane Nord 2023

Délibération 2024/07/08 – 17 – Présentation du Rapport d'activité du PETR de la Bande Rhénane Nord 2023

Le Maire présente le rapport d'activité du PETR de la Bande Rhénane Nord pour l'année 2023.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de ce rapport.

Divers

Permis Exclusif de Recherches (PER) Les poteries

Par courrier du 4 juillet 2024, les services de l'Etat informent la Commune que la Société Lithium de France a transmis une déclaration d'une campagne d'acquisitions de mesures géophysique (sismique 3D). »

La Société a indiqué qu'une partie de l'emprise prévue pour cette sismique 3D se trouve hors des limites du PER Les poteries. L'opérateur explique que ce dépassement est jugé nécessaire afin de garantir une image de qualité des structures géologiques qui se prolongent au droit du PER. Cette extension concerne des titres miniers détenus par d'autres opérateurs, auprès desquels Lithium de France a engagé des démarches de demande de consentement.

Permis Exclusif de Recherches (PER) Delta de la Sauer

Par courrier du 7 mai l'Etat a informé la Commune qu'Electricité de Strasbourg a sollicité un PER de gîtes géothermiques dit Permis du delta de la Sauer.

Un avis sous 30 jours à réception du courrier était sollicité.

Le Maire indique qu'il a adressé un avis défavorable à ce PER aux services de l'Etat par courrier du 17 mai 2024.

Mme Geneviève KIEFER propose de prendre contact avec Electricité de Strasbourg afin que la Société présente le PER Delta de la Sauer et pour une visite du site de Rittershoffen.

Prochaine séance du Conseil municipal

La prochaine séance aura lieu le 12 août 2024.

Le Maire n'ayant plus d'autre point à aborder et aucun conseiller ne demandant la parole, il clôt la séance à 22h15.

Le Maire,
Michel LORENTZ



Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM



Liste des délibérations :

Délibération 2024/07/08– 01 - Désignation d'un secrétaire de séance

Délibération 2024/07/08 – 02 – Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024

Délibération 2024/07/08 – 03 – Décision d'acquisition de chaises pour le réfectoire du périscolaire André Weckmann